

Déclaration liminaire de la Commission Territoriale de la Masse du 03 septembre 2026

La Programmation Immobilière Cadre est un enjeu majeur dans le processus de maintien et d'amélioration de nos cités domaniales et permet une visibilité à moyen terme de la budgétisation des travaux.

Celle qui couvre la période de 2025 à 2028 répond à nombreuses de nos demandes, parmi lesquelles l'ensemble des interventions au Havre visant à retrouver des façades de bâtiments saines.

Reste que les derniers épisodes de canicule ont mis à l'épreuve nos organismes et fait la démonstration de la plus ou moins résistance de nos logements, à la chaleur.

Dans l'optique d'accroître le confort thermique des logements domaniaux, le SNAD-CGT propose d'œuvrer à plus de travaux préventifs.

Dans ce contexte de réchauffement climatique, des recours sont possibles tels que la consultation de l'ADEME (Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) afin d'évaluer l'ensemble de nos cités domaniales.

Le SNAD-CGT souligne les particularités de la cité du Havre qui présente quelques marges de manœuvre.

Le SNAD-CGT demande que les derniers logements ne disposant pas de volets puissent en être équipés dans les meilleurs délais (bâtiment C).

De même, l'installation de brise-soleil de fenêtre au bâtiment B constituerait un levier d'adaptation incontournable. La forme cintrée de certaines fenêtres limite le nombre des dispositifs idoines.

Le SNAD-CGT questionne quant à l'utilisation de la salle des conférences qui, une fois équipée de la climatisation, pourrait accueillir les collègues locataires en télétravail quand les températures deviennent trop élevées de leur logement.

De plus, nous souhaitons que des arbres soient de nouveau plantés dans cette cité, ils participeront à moyen et long terme à procurer de la fraîcheur, entre autres bienfaits.

Les données climatiques s'invitent une fois de plus dans l'organisation et la priorisation des travaux mais avec une orientation plus axée sur l'inertie thermique et la maîtrise du soleil.

